



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2024 - 35		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Activités courantes du PNR Forêt d'Orient Capture/relâcher sur place d'espèces protégées	Avis : Favorable avec recommandations
Date : 15 mai 2024		

Contexte

Dans le cadre de ses actions d'études, d'animations et de gestions d'espaces naturels, le PNR Forêt D'orient sollicite une dérogation à la capture éventuelle avec relâcher sur place des espèces protégées suivantes sur le périmètre d'action du PNR (58 communes) :

Amphibiens:

- Crapaud commun, *Bufo bufo*
- Grenouille agile, *Rana dalmatina*
- Grenouille rousse, *Rana temporaria*
- Grenouille(s) verte(s), *Pelophylax sp*
- Pélodyte ponctué, *Pelodytes punctatus*
- Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans*
- Triton crêté, *Triturus cristatus*
- Triton palmé, *Lissotriton helveticus*
- Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris*
- Triton alpestre, *Ichthyosaura alpestris*
- Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*

Reptiles :

- Lézard des souches, *Lacerta agilis*
- Lézard des murailles, *Podarcis muralis*
- Lézard vivipare, *Zootoca vivipara*
- Couleuvre verte et jaune, *Hierophis viridiflavus*
- Coronelle lisse, *Coronelle austriaca*
- Couleuvre à collier, *Natrix helvetica*
- Vipère aspic, *Vipera aspis*
- Vipère péliade, *Vipera berus*

Odonates :

- Leucorrhine à large queue, *Leucorrhinia caudalis*
- Leucorrhine à gros thorax, *Leucorrhinia pectoralis*
- Gomphe serpentin / Cécile, *Ophiogomphus cecilia*
- Oxycordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*
- Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale*

Lépidoptères :

- Bacchante, *Lopinga achine*
- Azuré du Serpente, *Phengaris arion* (ex. *Maculinea a.*)
- Cuivré des marais, *Lycaena dispar* (ex. *Thersamolycaena d.*)
- Damier de la Succise, *Euphydryas aurinia*

Coléoptères :

- Grand capricorne, *Cerambyx cerdo*
- Grand dytique, *Dytiscus latissimus*
- Carabe à reflets, cuivrés *Chrysocarabus auronitens*

La capture visera essentiellement une détermination à l'espèce des individus. L'identification à vue reste privilégiée.

Exception pour les amphibiens avec l'utilisation possible de nasses à vairons pour le suivi des urodèles et l'utilisation de pièges à interceptions pour les coléoptères.

Il y a possibilité de piégeage involontaire d'espèces de coléoptères protégées dans le cadre d'études sur ces derniers sur la RNN de la Forêt d'Orient et sur la Forêt du Grand Orient.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?
- préconisation pour le devenir des coléoptères morts ?

Supports de réflexion

Analyse du CSRPN

Intérêts :

Les captures se font pour des inventaires en sites Natura 2000, ABC, et RNN mais aussi pour 2025 sur les captures montrant l'efficacité (ou non) d'un passage petite faune.

Le bilan 2021-2023 montre l'efficacité et l'intérêt de cette démarche et l'on sait que sur un temps long, ce type d'actions permet de mieux cerner l'écologie et les variations éventuels de populations batrachologiques et entomologiques.

Méthodologie :

Les protocoles (Popamphibien) et méthodologies sont bien adaptés aux enjeux, recherche à vue, de nuit à la lampe pour la plupart des mares, voire pose de nasses...

Il en est de même avec les odonates (protocole STELI) et les lépidoptères (protocole STERF).

Notons pour les coléoptères que l'espèce *Carabus auronitens* n'est pas protégée mais uniquement 2 sous-espèces, *subfestivus* et *cupreonitens*. Ces 2 sous-espèces listées dans l'arrêté du 23 avril 2007, sont maintenant considérées comme synonymes de la sous-espèce *auronitens*. Il faut donc solliciter la demande pour *Carabus auronitens auronitens* et faire attention à la détermination complexe des sous-espèces.

Dans le descriptif de la demande page 7, il manque le taxon coléoptère.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

Bien préciser et apprendre à déterminer les sous-espèces de *Carabus auronitens*.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

